

11_PET_067



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **- 8 MARS 2011**

Scanné le _____

Pétition URGENTE

A l'adresse du Grand Conseil du Canton de Vaud, déposée à Lausanne, le 8 mars 2011

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés,

Veillez trouver ci-joint copies des 374 signatures récoltées* en faveur de la préservation du domaine de « La Chablière », à l'Ouest de Lausanne et concernant toutes les parcelles qui en constituent l'ensemble encore cohérent actuellement.

Nous demandons :

Dans l'immédiat : le gel du projet immobilier menaçant le patrimoine historique de « La Chablière » à Lausanne et l'étude de la variante alternative que nous proposons.

Dans un avenir proche : que soient menés des inventaires spécifiques, dans le but de la réhabilitation de cet ancien domaine pour que sa pérennisation comme patrimoine historique et culturel au plan cantonal - raisonnée en fonction des conclusions scientifiques des expertises -, puisse devenir effective et durable.

En vous remerciant d'avance de votre bienveillante attention ainsi que de bien vouloir accorder un accueil favorable à notre démarche, ainsi que, vu l'urgence de la menace pesant sur ce site remarquable, de bien vouloir faire tout votre possible afin votre Commission des pétitions puisse en prendre connaissance au plus vite et votre Parlement se prononcer de même, concernant nos requêtes.

Dans cette attente, nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, notre plus parfaite considération.

Pour les signataires de la pétition: *C. Firtmann-Gaulis*

& Mouvement pour la Défense de Lausanne : *Eric Magnin*, Président

Annexes :

1 original du texte de la pétition et copies des signatures récoltées*

1 Communiqué de presse

(* originaux à disposition ainsi qu'un Dossier documenté : *Domaine historique de « La Chablière » à Lausanne Propositions de partenariats pour une préservation et une gestion raisonnées.*)

COMMUNIQUE DE PRESSE - PATRIMOINE EN DANGER IMMEDIAT A LAUSANNE !

LES PHILISTINS... LE RETOUR ! APRES « LE DESERT » LES VOILA A L'ASSAUT DE « LA CHABLIERE ». Amnésie culturelle et productivisme ringard se donnent la main pour un saccage programmé. En ces années de la Biodiversité, de la Forêt et du 300^e de Rousseau... laissera-t-on condamner la mémoire des générations futures sous les coups du lucratif marché du 3^e âge ?

Malgré le lumineux passé historique et culturel dont il est témoin, malgré l'harmonie encore préservée émanant de ses anciens bâtiments, de sa forêt et de ses parcs aux arbres remarquables, la Cour de Droit Administratif et Public vaudoise a rejeté le recours déposé dans le but de préserver ce site précieux ; poumon de verdure pour le quartier des Bergières, à l'ouest de la ville. Anciennement mitoyen de celui du « Désert », berceau – entre autres – de Rosalie de Constant et de son *Herbier Peint* et cachant, oublié au fond des bois, un pavillon dédié à Rousseau, ces lieux étaient centre culturel à l'époque des Lumières. Ce qui – en un ensemble cohérent – subsiste encore du domaine de « La Chablière » pourrait être, dès mi-mars, irrémédiablement « défiguré »* au nom de la spéculation aveugle et de la rentabilité à courte vue.

Le temps nous est compté pour faire entendre qu'une solution alternative existe bel et bien face à l'actuel projet immobilier d'extension de l'Institution de Béthanie**, prévoyant 2 immeubles et 1 parking souterrain au cœur du parc de l'ancien domaine = abattages – dans le parc et en lisière – de 37 arbres remarquables, destruction de biotopes reconnus, atteinte irrémédiable à l'harmonie paysagère... et, le tout, sans réelle étude d'impact ou inventaires spécifiques indispensables et en dérogeant aux lois et règlements de protection les concernant ; sans non plus produire de nouveaux plans – alors qu'un re-dimensionnement était souhaité par le conservateur cantonal –, sans que, durant la période de la demande de permis de construire, le panneau officiel n'ait été visible de la rue,...etc.

Nous ne comprenons pas comment il est possible de condamner ainsi, d'un revers de la main, un pan de l'histoire de Lausanne ; ni que l'alternative proposée n'ait même pas pu être débattue sérieusement lors de la tentative de conciliation avec les promoteurs, ou suite à un arrêt de la Cour, qui aurait permis de respecter les lois et la valeur patrimoniale reconnue à ces lieux. Les experts et spécialistes que nous avons consultés sont pourtant unanimes sur l'importance notoire du site et la faisabilité de l'option avancée.

Nul – hormis les promoteurs – ne trouverait abusif que ce site, aussi important en termes de santé publique et de qualité de vie, soit préservé à Lausanne ! Alors que les résidents actuels de l'EMS, autant que les habitants des quartiers riverains, bénéficient et apprécient cet espace de nature en ville... En ces temps de destructions, de bouleversements programmés ou de créations d'espaces écologiques artificiels, c'est parfaitement incohérent que de vouloir ravager, en partie, un tel joyau naturel, mémoire vivante de plusieurs siècles, encore harmonieux et riche, outre de ses vestiges bâtis, de bois protégés pour le passage et le gîte de la faune en milieu urbain.

Selon l'arrêt de la CDAP des descendants directs d'une famille, liée à ce lieu depuis 1855, n'auraient pas qualité pour agir ni pour invoquer la défense du patrimoine commun, (même si, comme constaté sur place par la Cour, les immeubles projetés seraient visibles depuis leur parcelle...); de fait, le Mouvement pour la Défense de Lausanne peut s'opposer à un tel projet mais n'a pas le droit recourir... ; qui peut alors invoquer ladite défense du patrimoine lorsqu'elle est bafouée par les institutions mêmes qui sont en charge de le protéger ?

Une pétition (munie de 374 signatures) sera déposée, dès cette semaine, auprès des parlements, communal et cantonal et adressée au Conseil d'Etat. Des spécialistes du patrimoine bâti ou paysager, historique et culturel, des biologistes, historiens, archéologues, architectes, etc., sont venus sur place et sont informés de notre démarche ayant pour but la préservation, la réhabilitation et la pérennisation de « La Chablière »; comme nous, ils la trouvent pertinente. Reste maintenant à faire appel au Tribunal Fédéral, sur le plan judiciaire... et/ou à souhaiter que l'intelligence et la sensibilité des édiles et élus, soucieux de l'intérêt général, se manifestent rapidement et fermement pour garantir le respect des générations futures, de la santé publique et du vivant.

Comment une société qui détruit sa mémoire peut-elle prétendre bâtir son avenir ?

La Chablière, le 7 mars 2011

Pour les signataires de la pétition: C. F.-Gaulis
& Mouvement pour la Défense de Lausanne : Eric Magnin, Président

* AC.2010.0264 (RZ) – arrêt du 14 février 2011 – reçu le 15 février 2011. ** <http://www.residencesbethanie.ch> (voir les maquettes)

(A la seule attention de la rédaction : Caroline Firmann-Gaulis, Ch. de la Vallombreuse 8, 1004 Lausanne, 079.708.17.59)

PETITION POUR LA PROTECTION DE LA CHABLIERE A LAUSANNE

Lausanne, automne - hiver 2010

Les soussigné/e/s demandent aux autorités compétentes la protection de « La Chablière », à l'ouest de la ville de Lausanne. Ce lieu unique, par son patrimoine culturel et historique, sa valeur paysagère et sa biodiversité, doit être conservé et transmis aux générations futures.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
		original	

Merci de nous soutenir et de faire passer cette pétition autour de vous, afin que le massacre programmé n'ait jamais lieu et que « La Chablière » soit préservée (tout le monde peut signer la pétition). A retourner, même partiellement remplie, jusqu'au 4 mars 2011.

Adresse : Mouvement pour la Défense de Lausanne - Case Postale 6929
1002 Lausanne ou < mdl-lausanne@bluwin.ch > Téléphone et fax : 021.617.37.67

Pour tout don de soutien pour financer la procédure et les frais de publications et d'envois :
CCP : MDL 10-13600-8 – à l'adresse ci-dessus et avec mention « La Chablière ».

Un dossier de présentation du site et demande de conservation (été 2010, 59 p.) peut vous être envoyé sur demande.

Motivation et explications

La Chablière est menacée par un projet immobilier disproportionné qui porterait une atteinte irréversible à ce joyau naturel, poumon vert de cette zone urbaine.

Sa grande richesse en faune et en flore observées est encore préservée par le calme. Ancien domaine où vécut la *famille* Constant, dont Benjamin & Rosalie de Constant (cf. son *Herbier peint*) et où un petit pavillon fut dédié à Rousseau. Au cours du temps, ces lieux ont été arborisés avec soin et amour par Samuel Constant, puis par la famille Gaulis et les jardiniers successifs de Béthanie; certains des très vieux arbres nous le rappellent et sont encore majestueusement debout ; mais ils sont condamnés à court terme si rien n'aboutit contre ce projet surdimensionné et inadéquat pour un tel lieu.

Sont prévus :

2 immeubles de 5 étages et attiques, 1 parking souterrain de 40 places et les destructions de biotopes protégés, lisières et bois classés, ainsi que l'abattage de 37 arbres remarquables !

./..

Ces constructions induiraient une atteinte, irréversible et de grande ampleur, à l'harmonie paysagère et au patrimoine historique et culturel lausannois mais, de plus, elles menaceraient aussi directement :

- 1 étang (installé depuis env. 20 ans, il abrite, entre autres, des grenouilles protégées),
- 1 lisière et la quiétude d'un bois/forêt protégé en couloir à faune
- 37 arbres vénérables, répertoriés comme remarquables, classés ou protégés.

En "compensation" de ce massacre programmé, il est prévu : la création d'un nouvel étang et "la plantation de 15 arbres d'essence majeure" (sic) et quelques aménagements paysagers. (Extrait de la décision d'autorisation de travaux, Direction des travaux de la Ville de Lausanne, lettre du 8.7.2010.)

Pour info sur le projet : < <http://www.residencesbethanie.ch> >.

Un recours a été déposé auprès de la Cour de Droit Administratif et Public, à Lausanne le 9.9.2010, contre la décision de l'Office de la police des constructions du 8 juillet 2010 d'autoriser le projet sur les parcelles N° 15, 277 et 725, av. de la Vallombreuse 34, Lausanne.

Une autre menace sur les jardins historiques, les parcs et les essences croissant dans le bois de La Chablière, se confirme au fil des années, suite aux constructions sur le chemin du Boisy et à la coupure de l'alimentation en eau par les sources qui, depuis l'origine, irriguaient naturellement tout le coteau, allant de Béthanie au chemin de la Vallombreuse. Le rétablissement de l'eau est urgent et la question si complexe qu'elle nécessite des expertises spécialisées.

On notera l'ironie de la planification :

Début des travaux prévu en 2010, Année de la biodiversité. Fin des travaux prévue en 2012, Année Rousseau !...

